

Aide au transport des intrants 2024

Réduction du prix du transport des aliments et des engrais

Modalité de l'aide

Sur financement provincial

Forfait appliqué entre le lieu d'achat et le lieu de livraison pour prendre en charge une partie du coût de transport et de la distribution d'engrais, d'amendements, aliments et céréales ou autres matières premières destinées à l'alimentation des animaux d'élevage.

- Aide depuis Nouméa selon le prix facturé dans la limite de 15 000 F/tonne
- Aide inter-îles de 5000 F/t au travers des centres multi-services

* Seuls les produits d'un conditionnement minimal de 20 kg pourront prétendre à cette aide.

Pièces justificatives à fournir au plus tard le 31 janvier 2025

Informations sur les données personnelles en province îles disponibles sur [demande](#).

Les bénéficiaires doivent envoyer directement leurs justificatifs à l'Agence rurale sans passer par les centres multi-services.

Conditions à remplir

Transport de la Grande terre vers les îles Loyauté.

Date limite de reception : 31 janvier 2025



260960



contact@agencerurale.nc